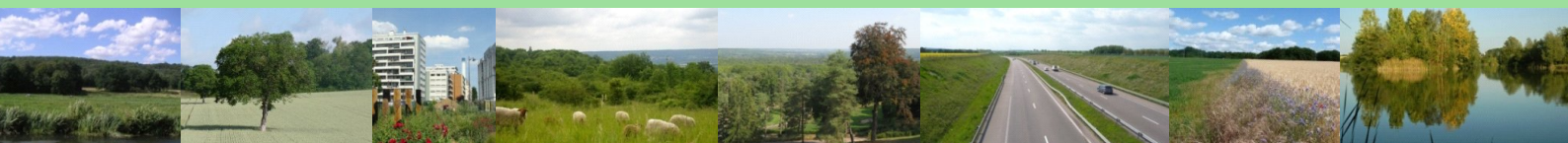


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet »

Vendredi 13 avril 2012, de 14h00 à 17h30

Espace Jean Racine, mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

1 rue Ditte – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Vallée de la Chevreuse / Forêt de Rambouillet » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite plusieurs interventions :

- pour rappeler qu'une prise en compte efficace du SRCE dans les différents documents d'urbanisme passe par l'information des élus et des services. C'est un des buts des ateliers de concertation. Cette prise en compte nécessite également la mise à disposition d'une partie des informations collectées pour l'élaboration du schéma, sans pour autant dispenser les acteurs locaux et les porteurs de projets d'études complémentaires plus approfondies en fonction des territoires et des projets.
- pour pointer du doigt le grand nombre de documents traitant de la trame verte et bleue – notamment le SDRIF, certains SCOT, les chartes de PNR, et maintenant le SRCE – et s'assurer de leur bonne articulation et de la valorisation des expériences passées.
- pour attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les agriculteurs franciliens qui s'accommodent d'espaces souvent restreints sur lesquels continue d'empiéter l'urbanisation, et qui, malgré leur soutien au projet, pâtiraient d'une trop grande rigidité dans son application.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent d'aborder certains **points transversaux** :

- la prise en compte des espaces verts urbains et périurbains, dont les jardins, au sein du SRCE. Ce sujet est notamment traité dans le cadre d'ateliers thématiques, et pourra bénéficier de recommandations dans le plan d'actions.
- l'intégration de zones à restaurer dans le SRCE, qui, si elles ne répondent pour le moment pas aux critères retenus pour définir les réservoirs de biodiversité, pourront être concernées ultérieurement par son plan d'actions.
- le découpage du territoire réalisé pour l'organisation des ateliers territoriaux n'est destiné qu'à faciliter la démarche de concertation et ne préjuge pas de l'organisation future des préconisations du SRCE.
- les espèces retenues dans les guildes ne sont qu'indicatrices, et ne visent aucunement à favoriser un groupe ou une espèce. L'absence des végétaux parmi les espèces de cohérence, s'explique par une insuffisance des données disponibles dans ce domaine. Des études sont en cours et la révision future du SRCE devrait intégrer la flore.
- la nature des différents obstacles aux déplacements que certains auraient aimés plus détaillée.

- l'échelle des cartes jugée trop imprécise, a fortiori en l'absence d'outils plus détaillés sur internet. Dans le schéma final, elles seront d'une échelle d'1/100 000^{ième}.
- la légende des cartes et les modes de représentation cartographique à améliorer. Les noms de villes sur les cartes s'avèrent souvent omniprésents et mal placés, alors que les routes secondaires, en gris, passent parfois inaperçues. Le rouge choisi pour représenter les corridors écologiques est quant à lui jugé trop équivoque.

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier :

1. *réservoirs de biodiversité* : la méthode retenue quant à leur détermination suscite plusieurs incompréhensions, et l'absence des bois du Bréau et des Molières interroge.
2. *sous-trame boisée* : la mise à contribution des membres du CRPF, pour l'assurance d'une bonne prise en compte des forêts privées, est confirmée, alors que la position de certains « fronts urbains au contact du continuum » est jugée insatisfaisante.
3. *sous-trame herbacée* : l'attention est attirée sur les problèmes de continuité posés par certaines haies de jardin, les haies thuyas et laurier-cerise notamment. Il est par ailleurs conseillé d'utiliser les données SIG des déclarations de culture liées à la PAC.
4. *sous-trame grandes cultures* : le traitement des « enclaves » et des « zones de déprise agricole » par un même figuré est remis en question. Les zones agricoles autour de Rambouillet apparaissent probablement sous-estimées, et celles du nord de la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines traitées de façon non pertinente dans la sous-trame herbacée.
5. *sous-trame bleue* : il est rappelé que l'intégralité des zones de pollution n'a pas pu être prise en compte, faute de données. A ce titre, les stations d'épuration de Briis-sous-Forges et de Forges-les-Bains sont déclarées tout à fait satisfaisantes, alors que celle de Pecqueuse et la zone d'activité de Limours semblent poser problème. Il est d'autre part suggéré d'indiquer les sources sur les cartes, et de considérer la question de la continuité dans le temps pour les cours d'eau très temporaires.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- la plateforme autoroutière et TGV qui scinde la forêt d'Angervilliers en deux,
- le bois de Dourdan qui, par l'abondance de grands mammifères et l'activité d'associations locales, apparaît intéressant dans le cadre du travail mené,
- les aménagements à venir et les barrières des terrains militaires qui mettent en péril les continuités dans les environs de Fontenay-les-Briis.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Françoise MARTIN, Association de Défense de la Vallée de la Méranaise et de l'Environnement de Châteaufort : Je voulais juste savoir, les consultations de 2011, comment ça a été fait et qui a été contacté pour mettre en œuvre ce travail d'aujourd'hui ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Il n'y a pas eu de consultation en 2011, c'est ce que disait Jean-Marc, c'était surtout des études. Le bureau d'études naturaliste Ecosphère a récupéré les données, les a mises en forme pour préparer les documents, vous allez voir qu'il y en a besoin de beaucoup sur les espèces, l'occupation du sol... C'était ce travail là. De notre côté, on a défini la méthode utilisée pour la concertation, notamment définir ces ateliers territoriaux, leur périmètre, etc. Effectivement il y a eu peu de retours vers les participants parce qu'on était dans la constitution du socle de base.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ?

Michel THIBAUT, Office de tourisme de Saint-Rémy-lès-Chevreuse : Est-ce que vous tenez les conseils municipaux au courant de vos travaux ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Oui, principalement par ces ateliers, déjà, pour commencer. Ensuite, pour tout vous dire, il n'y a pas de courrier officiel à toutes les communes d'Ile-de-France à ce stade. Dans le calendrier vous voyez qu'en 2012, plus tard dans l'année, ça va être la consultation des groupements de collectivités. Les communes vont être informées du projet de schéma.. Toute commune qui nous donnera un avis sera la bienvenue bien sûr.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une autre question, Monsieur ?

Michel GAISNE, représentant de l'Union des amis du Parc à la commission biodiversité et environnement 15 : J'ai une question toute simple. Nous avons un Parc naturel régional, et il a une charte. Comment prenez vous en compte la charte et comment se marie-t-elle avec le SRCE, s'il vous plait ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : De plusieurs façons. La première c'est qu'encore une fois Ecosphère, vous allez le voir par la suite, a beaucoup utilisé de données d'inventaire. Evidemment les PNR ont beaucoup d'informations, de connaissances, qui ont notamment permis de faire cette charte, toutes ces données ont été récupérées, intégrées, et Ecosphère les utilise dans sa réflexion naturaliste. Ensuite, en ce qui concerne la rédaction de la charte, sa forme, la façon dont elle s'applique concrètement, on vous a tout à l'heure parlé d'ateliers thématiques. L'objectif de ces ateliers thématiques est de pouvoir bénéficier de l'expérience des acteurs de terrain sur certaines thématiques. Il y en a eu un sur les outils de mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale. A cette occasion là notamment les choix des PNR ont été regardés : comment faire pour intégrer la trame verte et bleue sur les territoires ? Comment elles avaient été élaborées ? Quelles étaient leur forme cartographique ? C'est important, comment

les habitants pouvaient ensuite les mettre en œuvre ? On a eu pu bénéficier de cette expérience dans les ateliers thématiques.

Ensuite on considère les Parcs naturels régionaux, et notamment celui de Chevreuse qui a beaucoup, et très bien, travaillé sur les continuités écologiques, comme des territoires d'innovation grâce auxquels on peut s'alimenter en expérience. En 2010 notamment les PNR franciliens avaient travaillé sur un appel à projets du ministère justement sur les continuités écologiques et on avait beaucoup travaillé avec eux pour voir leur expérience là aussi. Donc on s'alimente très régulièrement des expériences.

Ensuite sur le lien entre la charte PNR et le schéma régional de cohérence écologique. Avec le schéma qui présente les niveaux d'opposabilité vous voyez, même si ce n'est pas inscrit de façon expresse, que les documents de planification des collectivités, dont les chartes des PNR, devront prendre en compte le schéma. Sur le PNR de Chevreuse je ne vous cache pas que ça ne va pas être très compliqué parce que vous avez un temps d'avance sur le sujet.

Antoine LESTIEN, maire de la Commune de Forges-les-Bains : Je trouve ça très intéressant, beaucoup d'intelligence, et je suis très content d'être ici. Cependant j'ai à la fois une remarque et une question. Voilà un document de plus, ce schéma que vous affichez là est tout à fait intéressant mais il est largement incomplet. Nous, en tant que commune, on a le SCOT, on le PLU, on a le SDRIF, il y a la charte, le SDAGE évidemment, maintenant il y a le SRCE qui s'impose au SDRIF, donc qui s'impose au SCOT, etc. Vous allez parler de l'articulation du SRCE avec le SDRIF qui n'est pas sur ce schéma, donc une réponse évidente que vous allez me faire, mais est-ce qu'il n'y a pas moyen pour les communes de simplifier un petit peu ces dispositifs parce que nous on est par exemple en train de réfléchir sur un SCOT. Donc évidemment on a fait travailler un cabinet, la question de trame écologique, de biodiversité, est présente. Evidemment au niveau du SDRIF c'est présent. Donc à un moment, beaucoup d'intelligence et de travail, mais la nécessité à terme, semble-t-il, d'avoir un petit peu de simplification de ces « surcouches » qui deviennent véritablement insupportables pour nous, élus, alors même que le contenu de ces travaux est intéressant et pertinent pour l'aménagement du territoire.

Jean-Marc BERNARD, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Je ne sais pas si ça amène réellement à une réponse ici mais en tout cas ça a été voulu comme ça par le législateur donc il faut bien faire avec. Tout le dispositif de suivi et de mise-en-œuvre pourra essayer d'améliorer les relations entre les différents types de textes et une bonne articulation. Donc ça n'hésitez pas à nous le faire remonter, dans le plan d'action à nous d'être intelligents pour définir un plan d'action qui facilite la bonne articulation et la bonne mise en place des différents documents et principes entre eux.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une dernière question peut-être ? Et puis ensuite on passera à la partie méthodologique de l'élaboration.

Hervé MAUCLERE, Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne : Merci au maire de Forges-les-Bains d'avoir dit l'essentiel, j'allais poser le même genre de question. Je voudrais ajouter une couche de plus, c'est-à-dire que quand on regarde la carte que vous nous avez donnée elle ressemble étrangement à des cartes de sites inscrits ou classés, et là encore c'est une couche de plus de la préservation de nos paysages. Donc de quelle façon travaillez-vous avec ces autres couches administratives de protection des paysages pour que tout cela soit cohérent et que les différentes couches s'empilent et soient utiles ?

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Si vous le voulez bien on va peut-être garder votre question pour la deuxième partie, c'est-à-dire le travail sur les réservoirs, parce que vous faites allusion à la carte qui est dans les dossiers et qui évoque effectivement comment les réservoirs de biodiversité sont définis. On parlera de cette articulation avec les zonages existants et comment ils sont intégrés. Donc je garde votre question pour la suite. Madame ?

Colette LECUYER, présidente de l'Association qualité de vie pays de Limours : C'est pour faire le relai à ce que dit le maire de Forges et insister sur la présentation du SCOT de notre pays de Limours, sachant que des communes n'ont pas voulu rentrer dans le parc. En tant qu'associatif, j'ai de bonnes raisons de savoir pourquoi, ils nous sortent déjà des PLU qui ne respectent pas le SDRIF. Je voudrais savoir qui à la Région informe les maires pour leur dire qu'ils vont être obligés de prendre en compte les trames vertes et bleues parce qu'ils vont sortir des SCOT, ils vont sortir des PLU, et il va encore falloir qu'on les attaque et ils vont nous dire qu'ils n'étaient pas au courant. Et, dans le meilleur des cas, on paiera encore des cabinets pour faire des nouvelles études, pour rajouter ces couches trame verte, trame bleue. Je trouve qu'il faut limiter les dégâts.

Jean-Marc BERNARD, DRIEE : Qui informe les maires, les élus, de leurs obligations ? C'est tout simplement les textes. Actuellement pour ce qui est de la prise en compte des continuités écologiques, les lois Grenelle l'ont déjà rendue obligatoire par des décrets dans le code de l'urbanisme, un travail de prise en compte des continuités et de la biodiversité. Cela s'applique à tous les textes, à un moment ou à un autre, ça devient obligatoire, il faut en tenir compte. Si les études qui sont conduites à l'échelon local sont imbriquées dans ce calendrier là ça peut compliquer les choses. L'idée, comme je le disais tout à l'heure, que dans la préparation de mesures d'accompagnement du SRCE c'est d'être suffisamment intelligent pour permettre une bonne articulation, et fournir de l'information utilisable et pas uniquement de la contrainte. On est là dans une réflexion, c'est aussi pour cela qu'on tient ces ateliers, pour échanger, vous dire où on en est, récupérer des échos de votre part. Tout cela servira de matière pour la partie élaboration, recommandations.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Je voulais savoir si vous allez mettre dans les schémas de cohérence écologique, les zones écologiques dites à restaurer ?

Jean-Marc BERNARD, DRIEE : Sur le principe, non, elles ne répondent pas à la logique des réservoirs de biodiversité. Dans la pratique, un certain nombre de ces espaces seront vraisemblablement identifiés comme des secteurs devant faire l'objet de mesures, ou d'une évolution, grâce au plan d'actions du schéma régional qui décidera de valoriser, mettre en avant, un certain nombre de ces espaces aux qualités reconnues.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une autre question, Monsieur ?

Hervé MAUCLERE, Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne : Je reviens à une échelle humaine parce j'ai l'impression que l'Homme est très loin de ce que vous êtes en train de présenter. Et l'Homme sur nos territoires c'est souvent quoi ? Ce sont des jardins. Et dans ces jardins, dans les POS on dit X% d'espaces verts, et on ne dit pas « espace naturel », et on ne parle pas de biodiversité. Or un des plus grands réservoirs d'Ile-de-France, compte tenu de la multitude de maisons individuelles que nous avons, c'est bien aussi des jardins. Donc en quoi votre travail d'analyse et de cohérence régionale, nationale, peut se traduire à l'échelle humaine, chez les hommes, dans les jardins, et dans les villes ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Les jardins sont identifiés dans la carte d'occupation des sols que le bureau d'études a réalisée. Alors évidemment il y a beaucoup d'informations qu'on n'a pas, sur la gestion des propriétaires de leur jardin notamment, mais c'est bien identifié. Mais quand je vous disais tout à l'heure qu'il y a bien une analyse spécifique en zone urbaine, je peux par exemple vous citer le hérisson qui est une espèce qu'on utilise dans la sous-trame herbacée, en zone urbaine spécifiquement parce que le hérisson est une espèce qui peut passer d'un jardin à un autre dès lors que les clôtures le permettent, et l'aire de migration simulée du hérisson intègre ce sujet là. Elle dit si le réseau de jardins privatif, dans la façon dans laquelle il est configuré, avec les infrastructures qu'il y a, avec les maisons, permettrait au hérisson de se déplacer.

Ensuite concrètement comment tout cela pourrait s'appliquer dans ces jardins-là. On en revient au plan d'actions. On a des exemples, notamment dans le Val-de-Marne, où il y a dans le PLU ce qu'ils ont appelé un règlement des clôtures. Quand vous faites la clôture de votre jardin, il faut que vous laissiez des mailles de telle taille, à telle hauteur, parce qu'on sait que ces mailles-là elles permettent au hérisson de passer. L'une des façons d'appliquer ce schéma régional c'est d'imaginer d'inclure dans le plan d'actions des méthodes. On pourrait dire que dans les zones identifiées comme potentielles de déplacement du hérisson, en zone pavillonnaire, les communes pourraient déployer cette action pour permettre au SRCE de s'appliquer. Voilà comment cela peut fonctionner et comment on peut intégrer cette trame verte et bleue à cette échelle là.

Ensuite pour ce qui est de la trame verte et bleue en zone urbaine, on a vraiment une réflexion spécifique, on vous parlait tout à l'heure d'atelier thématiques, il y en a un spécifiquement sur les zones urbaines parce que ça nous semble vraiment être des outils particuliers. Notamment en lien avec ce que vous dites, c'est-à-dire qu'on a beaucoup d'espaces privatifs, mais on a aussi beaucoup d'usages qui font qu'on ne peut pas avoir les mêmes réflexions qu'en zone rurale par exemple. Il est encore un peu tôt pour vous dire exactement ce qu'il y aura dans le schéma, on est encore en train d'en discuter, on verra ce qui peut être utile. On a vraiment une réflexion spécifique sur ce sujet-là.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, une autre question sur la méthodologie peut-être ? Madame ?

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Je voulais savoir si vous considérez que le sanglier est un animal à effet de coupure ou non. Et j'avais une seconde question, je voulais savoir si ces espaces marqués dans ces corridors pouvaient recevoir de l'élevage ?

Jean-Marc BERNARD, DRIEE : Sur le sanglier, on y reviendra à travers les sous-trames. Le principe général c'est que les espèces sont des espèces dites indicatrices, si on a choisi un certain nombre d'espèces et de guildes c'est pour avoir une image du territoire. D'avoir utilisé le cerf, le hérisson, le sanglier n'est ni plus ni moins qu'un indicateur de la façon dont on envisage le fonctionnement du territoire. Les travaux de la trame verte et bleue n'ont pas vocation à organiser des réserves, ou à favoriser spécifiquement le déplacement de l'une ou l'autre de ces espèces mais de voir comment fonctionne l'espace. Et à partir de là, on tire un certain nombre de conclusions qui peuvent amener à permettre ou ne pas permettre, s'il s'agit d'une espèce invasive, les continuités. Le sanglier est utilisé pour ce qu'il représente mais pas en tant que tel.

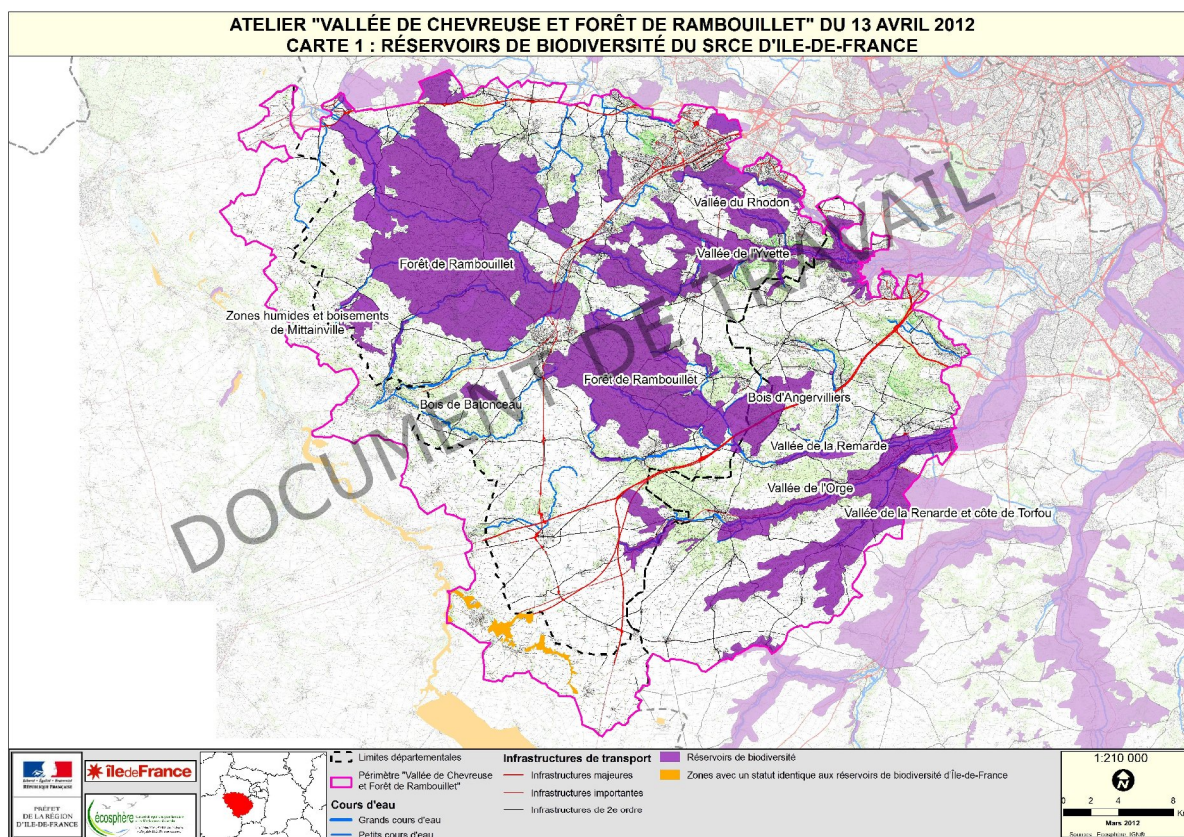
Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, on va prendre une dernière question sur la méthodologie avant de rentrer davantage dans le sujet avec les réservoirs.

Pascale GAUTHERET, commune de Gambaseuil : On a un problème par rapport aux clôtures il me semble et je voulais savoir si vous aviez réfléchi à ce type de clôtures plus haies. Dans les zones urbaines il existe un article qui s'appelle UB 11 qui permet d'éviter les haies type thuyas et laurier-cerise. Le commissaire enquêteur, nous sommes en révision du POS, m'a dit qu'il ne serait pas possible d'élargir cette disposition, pourtant extraordinaire, aux zones dites naturelles. Alors je pense qu'il faut quand même réfléchir. Nous on a eu des zones qui étaient des zones naturelles, qui ont été déclassées, qui ont maintenant du construit, qui redeviennent naturelles, et pour autant ce problème de haies et de clôtures n'est pas résoluble en termes juridiques aujourd'hui, tel que le droit est fait aujourd'hui. Ma question c'est qu'on constate qu'il est possible aujourd'hui d'avoir des haies thuyas en zone naturelle, comment éviter qu'elles existent ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : C'est un sujet qu'on n'a pas abordé dans les débats pour l'instant mais il faudra le faire effectivement, parce que c'est un sujet. Il faut peut-être bien voir un élément qui est que nous, dans le schéma de cohérence écologique, dans la partie plan d'actions, on ne pourra donner que des méthodes et des outils, et en aucun cas interdire ou obliger quiconque de faire quoi que ce soit. Ce qui devra être pris en compte, ce qui va s'imposer aux documents, c'est la partie cartographique, la partie enjeux. La partie plan d'actions, elle, n'est là elle que pour aider à mettre en œuvre. On note la remarque, parce que c'est quelque chose qui n'avait pas vraiment été dit jusque là, mais c'est vrai que c'est un sujet, il faut qu'on creuse un peu pour voir quels sont les autres outils pour travailler sur ces sujets là.

On avait répondu à une question précédemment qui demandait si on pouvait dans les réservoirs de biodiversité avoir des élevages. Là encore peut-être que la réponse ne sera pas très précise dans le sens où nous ce qu'on va pouvoir dire c'est qu'il faut que le réservoir de biodiversité reste fonctionnel pour la trame verte et bleue. Si le fait qu'il y ait de l'élevage, ou une autre activité de nature humaine, ne remet pas en cause la fonctionnalité en termes de trame verte et bleue de la zone, le schéma de cohérence écologique ne trouvera rien à redire. Il n'y a pas d'obligation de principe parce que c'est un réservoir de biodiversité, il peut y avoir des usages d'élevage ou autre, dès lors que ça ne remet pas en cause la trame verte et bleue.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Je voulais rajouter le bois des Molières parce qu'il n'est pas dessus mais on est en site inscrit et on fait partie du massif de Rambouillet sur notre POS. C'est un massif de plus de 100 hectares, et on appartient au massif de Rambouillet.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je vous laisse le situer sur votre post-it, ils sont là pour ça.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : N'hésitez pas à l'indiquer sur votre carte, d'autres contributions ? Monsieur ?

Laurent LAVAUX, association Bonnelles Nature : J'habite à Saint-Arnoult-en-Yvelines et nous avons juste à côté un bois qui s'appelle le bois du Bréau qui dépend de la forêt domaniale de Dourdan, je ne vois ni l'un, ni l'autre, apparemment.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une des interrogations que j'ai eu moi-même. On les a reçues assez récemment cette semaine, j'ai voulu contacter Ecosphère. Je ne sais pas pourquoi le bois de Dourdan qui est en ZNIEFF de type 1 n'est pas inclus dans cette carte. Je pense qu'il va être inscrit et que cela va être modifié.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : N'hésitez pas non plus à l'inscrire sur la carte, nous déjà on enregistre cette demande de complément. Monsieur ?

Jean-Claude SULPICE, Centre d'études de Rambouillet et de sa forêt : Je vois qu'il y a l'ensemble du massif forestier de Rambouillet, c'est à quel titre ? ZPS, ... ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : ZNIEFF de type 2.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Une autre question ? Oui ?

Michel GAISNE, Union des amis du Parc à la commission biodiversité et environnement 15 : Je vois vallée de Rhodon et je vois vallée de l'Yvette, en haut à droite. Entre les deux il y a des bois qui descendent assez bas, le trou entre les zones violettes des deux vallées me paraît un peu large.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : N'hésitez pas à l'inscrire sur la carte. Monsieur ?

Antoine LESTIEN, maire de la Commune de Forges-les-Bains : Une question sur les massifs boisés qui sont non-négligeables sur les communes autour de Briis-Limours. Je ne sais pas, il y a peut-être des critères pour ne pas les classer mais il y a le bois de Limours, le bois de Briis-sous-Forges, et au dessus du bois de Janvry il y a tout un massif boisé. Alors peut-être qu'ils ne rencontrent pas certains critères, je ne sais pas, mais en tout cas ce sont des massifs boisés qui ne sont pas négligeables.

Maxime ZUCCA, Natureparif : En ce qui concerne les critères, et c'est une question importante, on ne peut pas dire, un peu hasard, que tel ou tel boisement paraît très bien, est intéressant, il faut une validation à un certain moment. Et c'est de cette validation que s'occupe le conseil scientifique régional du patrimoine naturel dont on vous parlait tout à l'heure. Donc ça peut quand même vous inciter, quand vous connaissez comme ça des cœurs de nature importants, à faire venir des experts et à faire des inventaires pour qu'on puisse ensuite les classer en ZNIEFF, et là ils seront inclus de fait à l'intérieur des réservoirs de biodiversité. Ensuite, si là les délais sont un petit trop peu courts, on prendra de toute façon note de vos remarques et si le CSRPN remarque en urgence qu'il faut les inclure dans les réservoirs avant la classification en ZNIEFF ça pourra avoir lieu.

Yves DESSAUX, conseiller municipal de la commune de Forges-les-Bains : Je voulais vous parler de la zone du bois d'Angervilliers et du problème que constitue la plateforme autoroutière et TGV qui coupe ce bois en deux parties, ce qu'on voit sur la carte, ce qui fait que sur la carte on devrait presque représenter deux réservoirs séparés tant la coupure est forte.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Effectivement, on va y revenir tout à l'heure dans la sous-trame boisée. On en reparlera et de toute façon on va garder votre question. Si j'oublie n'hésitez pas à me le rappeler.

Jean-Claude DUFOR, commune de Dourdan : Je venais confirmer pour la forêt de Dourdan une présence importante de cerfs, de biches, de chevreuils, de sangliers, et aussi de nombreuses mares, et des crapauds avec une association qui aide ces espèces à traverser la route. Donc je m'étonne qu'elle ne soit pas concernée par votre carte.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : La forêt ne correspond pas encore aux critères qui ont été retenus pour la constitution des réservoirs de biodiversité, par contre effectivement les inventaires et connaissances qu'on en a, montrent que c'est un site qui peut être rajouté pour sa richesse et son importance. On note tout cela, on va retourner voir le CSRPN pour regarder tous ces sites un par un et pouvoir les évaluer.

Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Je n'arrive pas du tout à situer la vallée de la Mérantaise et Châteaufort sur la carte.

Maxime ZUCCA, Natureparif : La vallée de la Mérantaise vous dites ? Elle doit être un petit peu en dehors de la carte, vous ne pensez pas ? Je pense qu'on est par ici.

Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Je ne pense pas, non.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Là, c'est celle-ci en fait.

Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Qu'est-ce que c'est la coupure en dessous ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je ne pense qu'elle n'est classée que dans certaines parties.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : En fait, si vous regardez bien, c'est violet. Pour le découpage de territoire, on s'est calé sur les intercommunalités de communes et du coup on en arrive dans certaines zones, comme celle-là, à une limite qui donne ça. Ce découpage territorial est quelque chose qu'on peut discuter entre nous. Cette vallée elle est bien classée en réservoir de biodiversité sur tout son long, mais là il y a un masque un peu translucide qui fait que vous avez l'impression qu'elle est coupée.

Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Est-ce que je peux juste vous poser une question par rapport, je pense que vous êtes au courant, à la zone de protection naturelle sur le plateau de Saclay, la petite région qui englobe une grande partie de la vallée de la Mérantaise. Il y aura certainement une réglementation sur cette zone, je ne sais pas si c'est le propos maintenant, mais de savoir par rapport à ces classements de biodiversité ce qui va prévaloir en cas de réglementation.

Jean-Marc BERNARD, DRIEE : Sur le principe on est sur un territoire qui est classé OIN, opération d'intérêt national. Logiquement l'OIN devra avoir une articulation avec le SRCE. Les éléments liés à des préservations, protections, d'espaces naturels et agricoles comme c'est organisé sur un certain nombre d'espaces du territoire d'Ile-de-France deviendront, à défaut d'être des réservoirs de biodiversité, des lieux qui seront pris en compte dans le fonctionnement du territoire. Après, dans la limite de chacune des réglementations, ce qui est en cours, ou déjà acté, sera pris en compte.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Vous n'avez pas les cartes qui suivent. Nous on triche on les a. Quand vous les aurez vous verrez qu'effectivement, même si ce n'est pas un réservoir de biodiversité, c'est intégré, si ce n'est pas le cas il faudra nous le dire.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Justement, avant de passer à ces cartes après la pause, Monsieur, une dernière question.

Jean LAFLECHE, Société Amis Région de Rambouillet et de sa Forêt (SARRAF) : Je vois que la forêt des Quatre-Piliers est en dehors du périmètre retenu. Dans le temps on avait l'habitude de considérer que c'était l'extrême nord-est du massif de Rambouillet, est-ce qu'il y a vraiment une raison pour qu'elle soit exclue ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est la même réponse que celle que Vincent a faite, ce sont des découpages arbitraires qui n'ont rien à voir avec les connectivités, c'est juste une facilité pour regrouper les personnes aujourd'hui. On a choisi un territoire, et évidemment c'est connecté, ça fonctionne ensemble. C'est vrai qu'on aurait pu l'inclure dans cette petite région mais faites fi des limites rouges qu'il y a et considérez tout ça ensemble.

Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Pour la forêt de Rambouillet, mais je suppose qu'en discutant avec le parc de Chevreuse ils ont dû vous parler des difficultés qu'ils rencontrent du fait de

l'ouverture au public, les cerfs sont tous coincés dans une zone très, très limitée, je ne sais pas si vous proposez quelque chose pour ça.

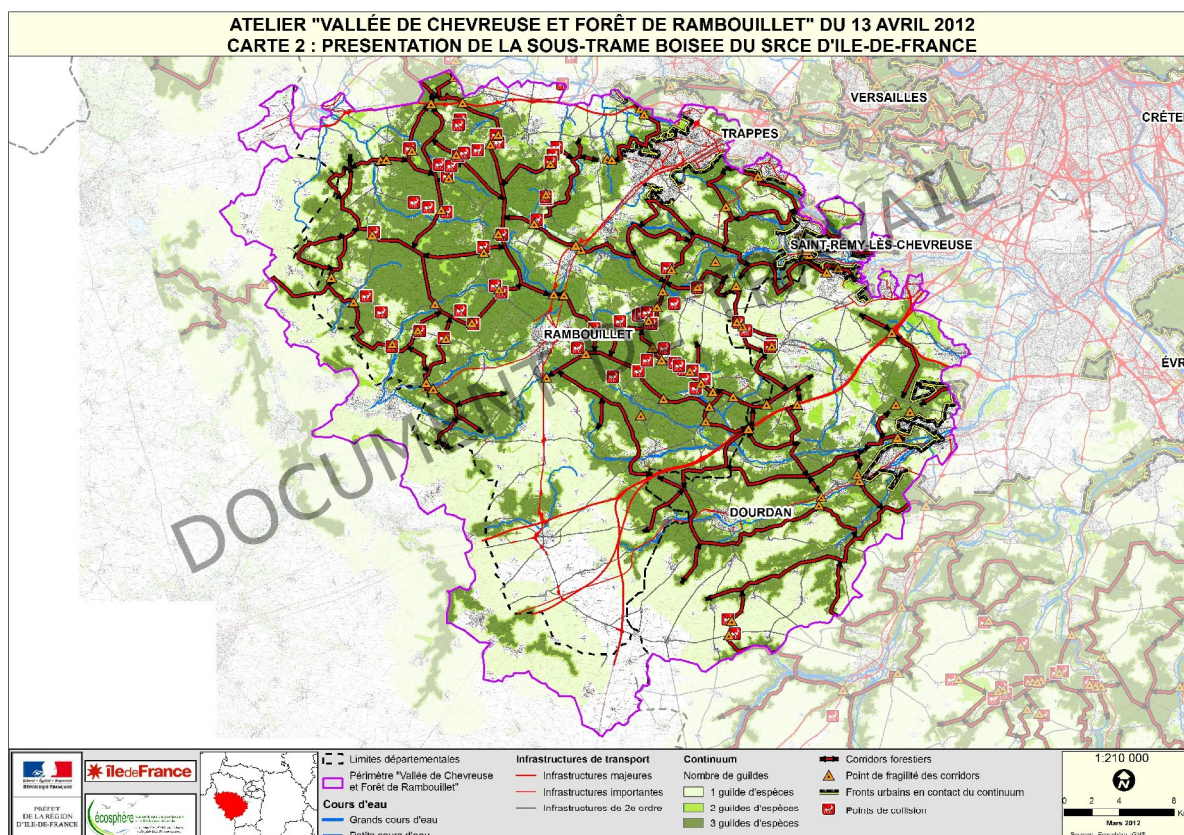
L'autre question, est-ce que vous avez consulté ceux qui s'occupent des forêts privées, le CRPF. Parce que nous on travaille justement, dans le cadre du CIVAM agriculteur forêt, à la rencontre entre tous les maires sur toutes les forêts et on aimerait effectivement qu'il y ait une continuité avec toutes les forêts. Et j'enclenche sur Châteaufort, je m'étonne que toutes les forêts coteau sud, Gif, Palaiseau, ne soient pas prises en compte dans l'enquête publique et nous on voudrait justement qu'elles soient prises en compte justement parce que c'est vraiment une continuité de déplacement. Et ce n'est peut-être pas vos problématiques, c'est qu'elles sont très menacées, parce que si elles ne sont pas classées elles deviendront urbanisables.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Peut-être une réponse, mais on y reviendra dans la sous-trame boisée.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : En fait, encore une fois, dans la carte de la sous-trames boisée, toute zone qui permet aux espèces de se déplacer, toutes les forêts qui ne sont pas là dans les réservoirs de biodiversité, sont bien incluses dans le travail quand même.

Pour ce qui est de la consultation du CRPF, oui, c'est bien le cas. D'habitude il y a toujours quelqu'un à ces ateliers ... ah, voilà Monsieur Jenner. Et dans les ateliers thématiques on a eu un atelier thématique spécifique sur le milieu forestier, dans lequel on a justement travaillé sur ces sujets. L'objectif n'est évidemment pas de se limiter aux forêts publiques mais de se concentrer sur les milieux qui permettent aux espèces de se déplacer et évidemment les forêts privées font partie des milieux qui permettent aux espèces forestières de se déplacer. Encore une fois dans la prochaine carte vous verrez tout ça.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Raymond BESCO, conseiller délégué commune de Magny-les-Hameaux : Est-ce que sur le site internet on accède à une échelle plus précise ? De manière à pouvoir lire. Ou est-ce qu'on reste à cette échelle là ? C'est un peu compliqué de faire des remarques. En plus dans certains endroits qui nous concernent on a collé Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Je n'ai rien contre nos amis de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse mais on ne voit plus rien de ce qu'il y a en dessous. Est-ce que sur le site on a accès à une carte plus lisible ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : La réponse est non. Là on est vraiment sur des cartes préliminaires. Donc effectivement ça pose un problème d'échelle parfois parce qu'on aimerait zoomer pour voir ce qui se passe. Ce que je vous invite à faire ... déjà on va faire remonter qu'il faudrait déplacer « Saint-Rémy-Lès-Chevreuse », on va voir ça avec le bureau d'études, je pense que pour les cartes qu'on va mettre sur l'extranet on aura bougé ça. Donc je vous invite, si jamais vous n'arrivez pas à voir, à noter qu'il faudrait vérifier. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas mis quelque chose de plus précis ? Ces documents de travail sont très préliminaires. Les cartes qui seront dans le document ne seront pas des cartes comme ça, et là pour le coup l'objectif est d'arriver à ce que les cartes puissent être zoomées. Maintenant, évidemment, l'objectif n'est pas d'avoir des cartes qui puissent être zoomées de façon très, très précise pour que chacun puisse voir si le trait rouge passe dans son jardin, ou dans celui du voisin, ce n'est pas l'objectif. Ce sont des documents de travail, les cartes que vous allez avoir sur le site ça va être des pdf, donc vous n'allez pas pouvoir beaucoup zoomer, on s'en excuse. Après si vous avez des questions vraiment spécifiques qu'il faut

aller voir, vous nous le dites, et on pourra aller vérifier ensuite de façon plus précise avec le bureau d'études.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette réponse, une autre question, Monsieur ?

Raymond BESCO, conseiller délégué, commune de Magny-les-Hameaux : Je vois qu'il y a, du côté de Saint-Rémy et Magny, des fronts urbains. Pour certains je comprends bien comment ils sont positionnés, pas les autres. C'est pour ça que je pose la question, je n'arrive pas bien à comprendre ces positions.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Ces fronts urbains ne sont effectivement pas toujours satisfaisants, on avait déjà identifié ça sur d'autres cartes. Par contre évidemment il faut nous dire là où ça vous paraît un peu étrange, pour qu'on le sache plus précisément.

Catherine GIOBELLINA, Union des amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : J'ai peut-être mal écouté mais j'ai une petite question à poser sur les points de fragilité des corridors. Autant je peux comprendre qu'il y en ait sur certains couloirs d'infrastructures, mais lorsqu'ils sont isolés ces points de fragilité des corridors, est-ce qu'isolés en pleine forêt, est-ce que ça veut dire qu'il y a une menace d'infrastructure de transport, à quoi cela correspond ? Point de fragilité des corridors ... j'aimerais avoir la légende totale.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Peut-être que le fait que les voies primaires soient représentées en rouge masque les voies secondaires qui sont représentées en gris, qui sont tout de même très importantes, et c'est souvent sur celles-ci que vous allez trouver des points de fragilité. Vous voyez les petites lignes en gris ? Ce sont des routes également, des départementales, le trafic y est fort parfois. Et ça peut également être des clôtures, des routes qui sont clôturées ou des propriétés qui bloquent vraiment le passage.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Monsieur ?

Mikael le Lay, réseau de transport d'électricité : C'est une question technique qui rejoint un peu celle de Monsieur tout à l'heure. Ça concerne la donnée qui a permis de réaliser ces sous-trames, ou la donnée finale qui permettra d'avoir le Schéma régional de cohérence écologique. Est-ce qu'il est prévu de disposer ou de pouvoir télécharger la donnée SIG qui permettra ensuite à tout aménageur de pouvoir l'ensemble des continuités, contraintes ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Ça fait partie encore une fois de la mise en œuvre du SRCE, par la mise à disposition de ces données SIG. Avec toujours l'objectif que ce soit au niveau local une alerte pour que les gens fassent une étude plus précise, parce qu'évidemment ce n'est pas l'ambition d'une étude régionale d'indiquer tout ce qui se passe au niveau local, et ce n'est pas au schéma régional de déterminer au mètre près où sont les corridors. Donc l'analyse sera téléchargeable, et on invitera tous les échelons locaux à creuser le sujet, et pas juste à prendre la donnée.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Madame ?

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : J'ai une carte qui concerne les points de collisions des ongulés, pour vous ça a plutôt l'air d'être les cervidés, donc je voulais savoir si vous l'aviez rajoutée ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Non, on pourrait mais ça ferait beaucoup. Et pour les points de collision on n'a pas de donnée régionale homogène sur les points de collision de tous les ongulés.

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : J'ai une carte, on pourra vous la transmettre. Je voulais quand même dire que ça présentait un intérêt du point de vue de la biodiversité, parce que curieusement les points de collision correspondent souvent à d'anciennes remises, qui étaient autrefois plantées avec des vergers. Et ces vergers il y en a encore un peu et ça nourrit les animaux sauvages.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Si vous avez une carte envoyez la, on va la transmettre.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Madame ?

Maëlle CAMUS-GINGER, COFIROUTE : J'avais une remarque et une question. La première remarque c'est que représenter les corridors forestiers en rouge ce n'est pas forcément très heureux pour une carte de biodiversité, ça se confond avec les mauvaises infrastructures, ce serait dommage de faire un amalgame.

Et la question, sur le mode de calcul des points de collision, parce qu'on fait également un suivi des collisions faune. Et j'aurais aimé savoir sur combien d'années vous avez relevé les collisions, est-ce que les points de collision apparaissent à partir du moment où il y a une collision, ou cinq, ou dix, ou cent sur vingt ans ? Comment c'est fait l'organisation de cette donnée ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est bien une collision. Par contre, en ce qui concerne l'historique je ne sais pas exactement, je pense que ça doit être relativement récent.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Les données sont issues des fédérations de chasse. Mais effectivement, je pense que Maxime a raison, dès lors qu'ils ont identifié une collision, ils la notent. Alors après, l'objet même, je ne peux pas vous dire. Mais par contre c'est peut-être une question qu'on peut creuser, si c'est une donnée qui vous intéresse on va essayer de voir.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Et après les méchantes autoroutes qu'on est nombreux à utiliser, donc le but n'est pas de les stigmatiser, il s'agit vraiment de limiter les coupures le plus possible.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Et merci pour vos retours, ça nous permet de voir comment vous lisez les cartes. Effectivement, ça fait plusieurs fois qu'on nous dit qu'un corridor en rouge ce n'est pas idéal. On l'intègre et on va voir ce qu'on peut faire.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Vert sur vert ça aurait été moins lisible. Monsieur ?

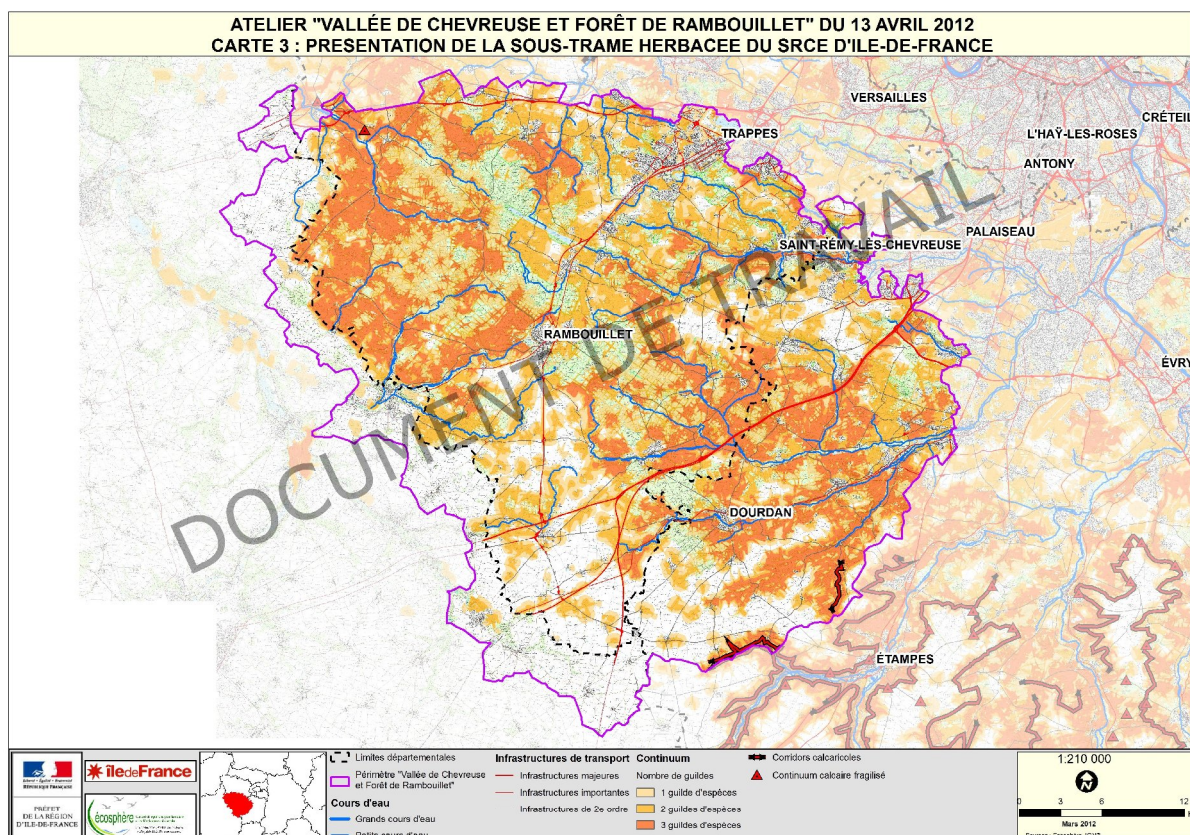
Yves DESSAUX, conseiller municipal Forges-les-Bains : Je reviens sur la scission forte, le problème fort que pose la plateforme autoroutière A10-TGV. Ça je ne peux que confirmer parce je suis de la région. Je confirme également ce que vous avez dit à Madame, je suis également un utilisateur de l'autoroute et du TGV. Le but n'est pas de désigner les bons ou les mauvais, c'est d'arriver à améliorer la situation.

Deuxième point, j'aimerais attirer votre attention sur les deux triangles qui se trouvent à l'extrémité est de votre carte et qui concernent les zones de Fontenay-lès-Briis sur lesquels il y a des prévisions d'aménagements forts. Egalement des terrains militaires qui sont bordés de barrières et qui constituent à mon avis une barrière forte et assez infranchissable pour les grands animaux. J'ai vu

qu'on avait une possibilité de transfert pour trois des guildes, je suis étonné du résultat, je pense qu'à cet endroit là ça doit être maximum 2. J'insiste également sur le projet d'aménagement de cette zone là qui devrait au moins, à mon avis, accroître la difficulté de transfert entre la partie sud et la partie nord, parce qu'il y a un petit corridor sur la partie nord. J'ai peur que ce petit corridor se retrouve isolé à terme en raison de ces allongements.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Ca me permet de rappeler que ces cartes là présentent l'existant, mais ça ne veut pas dire qu'on n'a que cela. Donc ce que vous nous dites là on l'identifie, et on creusera le sujet. Donc là c'est l'existant, ça nous intéresse aussi que vous nous disiez quels projets sont en cours.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Joanne ANGLADE-GARNIER, réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines : Tout au nord-est, pour nous aussi, si vous pouviez déplacer Trappes, pour une meilleure lisibilité, ça aiderait. Ensuite la difficulté qu'on a c'est que vous avez coupé la base de loisirs en deux pour l'exercice des secteurs. Mais il me semble qu'on sort du secteur au dessus de Trappes, vous avez mis toute la zone nord de la base de loisirs en prairies, en fait c'est 70 hectares de cultures.

Maxime ZUCCA, Natureparif : La grande difficulté pour cet exercice c'est la disponibilité des données topographiques. Typiquement au cœur de Paris, elles ne sont pas mises à jour chaque année. On dispose du MOS, Ecosphère a aussi utilisé l'ECOMOS. Ce secteur n'était peut-être pas encore référencé.

Et ce n'est pas un habitat qu'on a là. Il peut y avoir un certain nombre de prairies, des maraichages aussi.

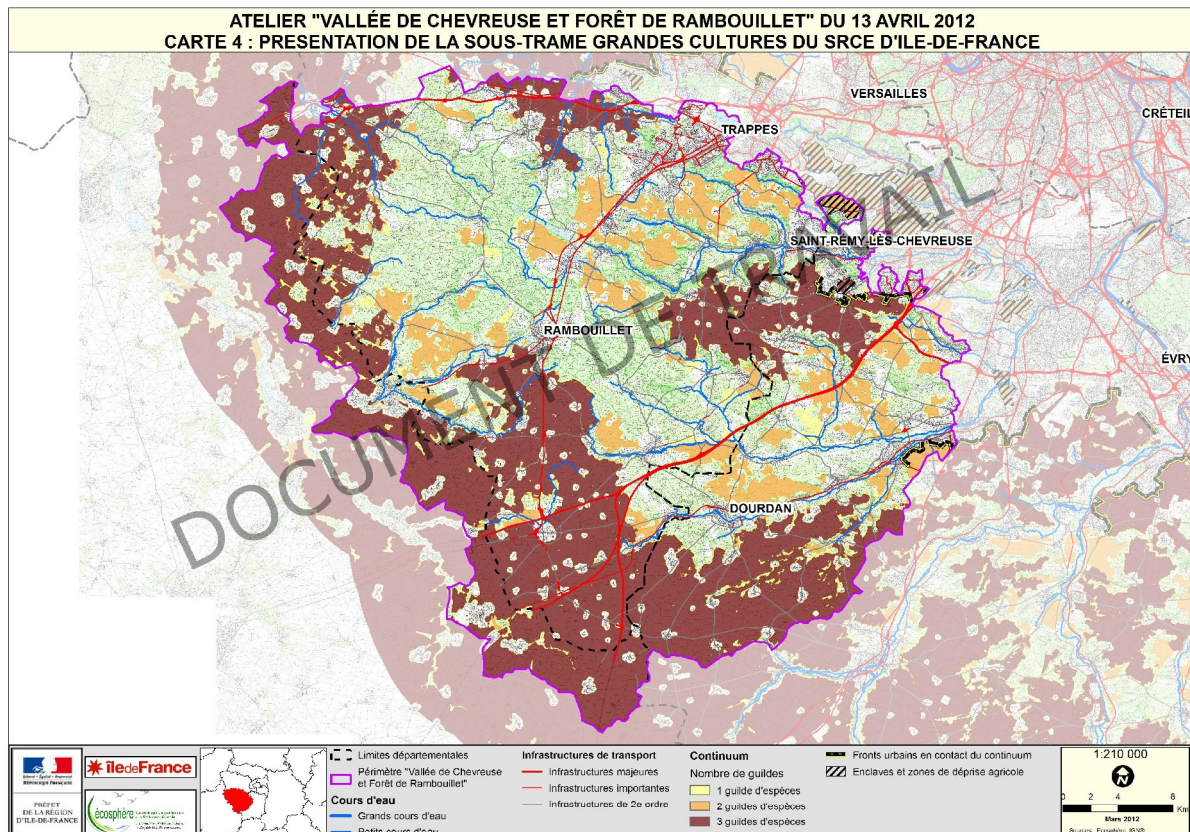
Joanne ANGLADE-GARNIER, réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines : Là on est en convention avec AgroParisTech, et là c'est vraiment de la grande culture. Donc j'insiste, puisque j'ai la parole, pour que cette zone soit bien identifiée comme de la grande culture. Parce qu'en fait, à la validation du comité de gestion, le CNPN a bien insisté en disant que l'urbanisation sur ce territoire serait négative pour la réserve naturelle, notamment parce qu'on accueille le passage d'oiseaux migrateurs en hiver comme le pluvier doré.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : N'hésitez pas à le faire figurer sur la carte en complément. D'autres contributions ? Monsieur ?

Mikael le Lay, réseau de transport d'électricité : Je voulais savoir si Ecosphère a utilisé les données SIG qui sont disponibles depuis peu qui sont les données des déclarations de culture de la politique agricole commune ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : On ne sait pas vous répondre, mais on note ça car ça peut être intéressant.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Françoise MARTIN, ADMVC Châteaufort : Je ne comprends pas très bien « enclave », et zone de déprise agricole, je n'ai pas compris ce que c'était.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : C'est un très mauvais terme. En fait comme l'a dit Maxime il y a deux choses qui sont très différentes dans cette légende là. Je pense que ce n'était pas un très bon choix, même un mauvais choix, de mettre deux choses sur un même figuré. En fait il y a deux choses. La première, les enclaves, c'est vraiment les zones qui sont isolées du reste, c'est-à-dire les zones agricoles qui ne sont pas du tout en connexion avec les autres zones, qui ne permettent pas aux espèces de passer, donc ça ce sont des enclaves. Par exemple ce que vous voyez à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, au nord du territoire, c'est typiquement ça. Un des critères c'est que les busards ne peuvent pas y accéder.

Zones de déprise agricole maintenant, Ecosphère a jugé important de le faire apparaître, mais là on va revenir au cas par cas sur tout. En fait ce qu'ils appellent des zones de déprise agricole ce sont des zones où eux savaient qu'à très court terme, il y avait des projets qui feraient disparaître l'activité agricole. En fait c'était pour donner une alerte, si aujourd'hui, dans l'existant, ça s'affiche comme une zone qui permet aux espèces agricoles de se déplacer, mais à très court terme ça ne sera plus le cas. Le problème c'est que ça se fait au cas par cas, et qu'ils n'avaient pas tous les projets en cours. Donc cette mention de déprise agricole je pense qu'elle va disparaître, c'est plutôt la partie enclave qui est importante, après c'est un peu complexe.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur ?

Luc JANOTTIN, vice-président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France : C'était pour revenir sur l'interrogation de Madame sur Saint-Quentin. Je pense qu'il y a eu confusion collective entre la sous-trame herbacée et les prairies. C'est-à-dire qu'il n'y a pas que des prairies dans la sous-trame herbacée, vous l'avez mentionné, et je pense qu'il faut bien le vérifier. Parce que tous les gens qui sont passés sur la N10 au sud de Rambouillet, c'est de l'openfield à 100%, et pourtant elle apparaissait cette région dans la sous-trame herbacée, dans des couleurs même parfois importantes. Donc dans la sous-trame herbacée apparaissent ... là, vous voyez, j'ai tout un tas de couleurs, alors que je vous assure que c'est de l'openfield, il n'y a que du champ. Ou alors des chemins comme vous avez dit, ou je ne sais pas quoi, qui font qu'il y a un intérêt en biodiversité. Mais en tout cas ce n'est pas des prairies, je peux vous l'assurer, j'y habite.

La deuxième chose que je voulais vous dire sur les grandes cultures, c'est que, un, nous on apprécie, on vous remercie d'avoir fait une sous-trame grandes cultures, parce qu'en effet, je vous le confirme, il y a de la vie dans les champs, ça bouge. Donc je pense que ça avait un intérêt, surtout en Ile-de-France. Alors nous, si vous voulez, profession agricole en Ile-de-France, on n'a pas du tout les mêmes préoccupations que nos amis du Centre, ou d'ailleurs. Les terres, vous le savez, c'est la variable d'ajustement des activités économiques, donc quand on a besoin de s'étendre on ne peut s'étendre que sur des terres, pour urbaniser ou pour faire de l'activité. On est en danger perpétuel. Malgré cela l'agriculture est une activité économique, donc elle ne vit que si elle est rentable, et en particulier je peux mentionner que des déprises agricoles quelque fois ce sont des milieux qui sont tellement fermés et petits que du coup l'activité agricole n'est plus rentable, du coup il y a de la friche qui s'installe à la place. Ça arrive régulièrement, dans les vergers, ou en bordure de Seine.

La troisième chose que je voulais vous dire c'est que ces terres agricoles sont très prisées. Et pourtant, c'est une activité économique qui a besoin d'un minimum de liberté pour s'adapter à l'évolution. Vous avez parlé des prairies, vous avez parlé des champs. Je vous assure qu'un agriculteur il ne sait pas aujourd'hui quelle activité, quelle production il fera dans dix ans, il sera obligé de s'adapter. Donc laissez lui les moyens, ne figez pas trop, si quelqu'un a une prairie il n'est pas sûr qu'elle soit encore en prairie dans dix ans, si ça sera le tout-blé, le tout-légume, le tout-jardin, ou je ne sais pas quoi. Il aura peut-être besoin de construire un poulailler pour alimenter la commune de Rambouillet en volailles en circuit-court, et dans ces cas là il aura besoin de construire des bâtiments. On est pas mal déjà limités dans nos actions par les règles d'urbanisme qui ont vraiment tendance à nous figer le territoire. C'est aussi le problème en termes de biodiversité, même si on est partants avec vous, même si on est conscients du problème, on est prêts à travailler avec vous. Comme vous le dites, que ça soit un document de travail pour essayer d'améliorer les choses. Ok, mais pas plus, pas que ce soit un zonage supplémentaire parce que nous on va finir par craquer et quitter l'Ile-de-France si c'est impossible de cultiver.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci Monsieur pour ces trois contributions, on les note. Est-ce qu'il y a d'autres contributions ? Madame ?

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Je voulais savoir si vos cartes se superposaient, si, sur internet, on n'aurait plus qu'une carte, avec tous vos zonages. Parce qu'en fait, sur la carte des grandes cultures, on voit effectivement que le busard va pouvoir se déplacer sur plus de 1000 hectares, mais ce qui m'inquiète c'est que les haies on ne les voit pas. Je n'ai rien contre les agriculteurs, au contraire, il faut bien qu'ils travaillent, mais ils ont tendance à supprimer les haies, donc il ne faudrait pas que les haies disparaissent.

Et puis je voudrais parler aussi des enclaves et déprises agricoles, c'est vrai que souvent il y a des parcelles pas tellement accessibles, et difficilement accessibles pour les agriculteurs, mais au niveau du maraichage et de la cueillette pour les habitants c'est quelque chose de formidable.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Alors, pour la superposition des cartes. Non, les cartes que vous aurez ce sont les cartes que vous avez là, en pdf. Encore une fois ce n'est pas une réponse éternelle dans le sens où quand le SRCE sera disponible, vous aurez à la fois les cartes des sous-trames qui seront plus précises que ça, mais vous aurez aussi une carte de synthèse qui va reprendre toutes les sous-trames, pour hiérarchiser les zones où il y a des enjeux, à la fois dans le renforcement de l'existant, et la préservation, mais également pour restaurer des zones, des choses qui n'existent pas. Vous allez avoir une carte de synthèse de toutes les sous-trames. Ce n'est pas le cas parce qu'on n'en est pas encore là. Avant de hiérarchiser les zones, de mettre ensemble toutes les sous-trames, pour voir laquelle à quel endroit est la plus importante, il nous paraissait plus utile de consulter les territoires pour voir si on n'était pas à côté de la plaque sur la sous-trame. Après on va s'intéresser au travail de hiérarchisation et de synthèse de ces sous-trames.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Concernant les haies. Evidemment ce n'est pas forcément sur la sous-trame agricole qu'elles apparaissent puisqu'elles sont beaucoup plus favorables aux espèces de la sous-trame boisée, ou herbacée. Les zones agricoles avec des haies bien présentes vont apparaître sur les autres sous-trames, ce seront des zones où la dispersion sera facilitée. Vous verrez bien la différence entre la Beauce et d'autres zones agricoles autour où ça passe mieux.

Et évidemment je partage votre avis, mais je pense vraiment que la tendance est en train de s'inverser en Ile-de-France, les agriculteurs ont tout à fait conscience du problème. Dans le PNR de la vallée de la Chevreuse on a en ce moment des aides pour la plantation de haies, ce genre d'opérations se passent un petit peu partout en Ile-de-France, donc je pense qu'on peut raisonnablement commencer à être optimiste.

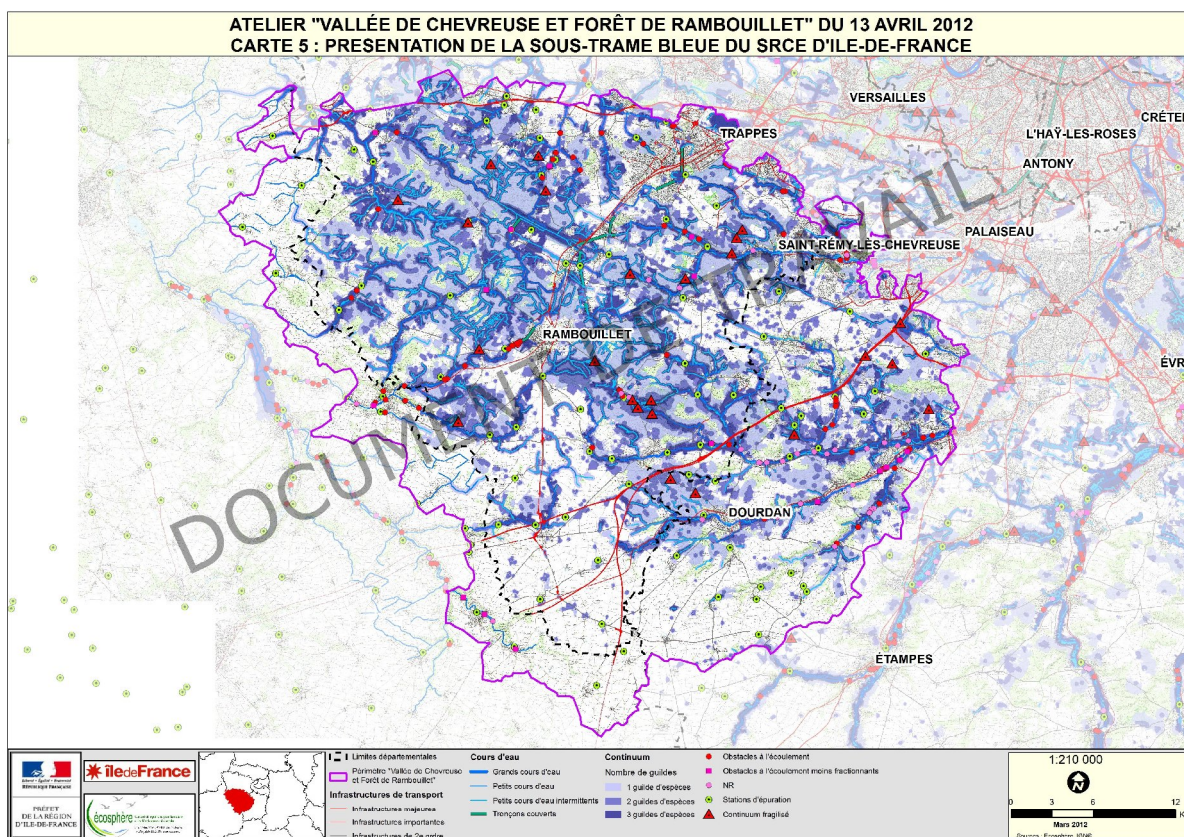
Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, est-ce qu'il y a d'autres contributions ? Madame ?

Sandie ALOISI ROUX, commune de Rambouillet : Alors évidemment le « Rambouillet » est mal placé sur la carte, et la lecture est difficile. Mais pour autant, est-ce que cela veut dire que sur Rambouillet il n'y a pas de grandes cultures, ou est-ce que c'est parce que ça n'apparaît pas dans votre étude ? Enfin on les retrouve sur les trames herbacées, nos petits espaces agricoles.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous parlez du tour vraiment de Rambouillet ? Cette zone là ? Par ici ? Je ne sais pas, peut-être qu'elles ont une surface un petit peu trop faible, pour être occupées par des bruants ou des busards. Mais effectivement, je ne comprends pas pour les insectes des milieux agricoles. Encore une fois, c'est de l'habitat disponible permettant aux espèces de l'occuper, mais effectivement, on va creuser cela.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : N'hésitez pas à le faire figurer sur votre carte Madame, via un post-it.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Raymond BESCO, conseiller délégué commune de Magny-les-Hameaux : Est-ce que dans votre document on peut par exemple voir apparaître le plan de pollution ? Parce qu'il y en a quand même un certain nombre. Je vois qu'il y a des stations d'épuration qui sont considérées comme des points de pollution, je ne vais pas lancer le débat là-dessus, mais on a par endroits de vrais points de pollution, importants, même si c'est ponctuel, et qui posent des problèmes. Donc est-ce que c'est recensé, est-ce que ça apparaîtra quelque part ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors effectivement on n'avait pas de données homogènes sur les aménagements là-dessus, c'est pour ça les stations d'épurations avaient été mises, mais ça avait été fortement discuté donc on va les retirer. Par contre on prend note, si vous voulez nous indiquer les zones de pollution, si vous les connaissez, parce qu'évidemment la pollution peut être fragmentante. Vous les notez sur vos cartes et ça sera une forme d'obstacles. Il est prévu de les prendre en compte.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, donc n'hésitez pas à le faire figurer sur votre carte. Un autre complément à apporter ? Monsieur ?

Yves DESSAUX, conseiller municipal Forges-les-Bains : Juste une précision, un complément d'information, que j'enverrai par courrier également, sur la rivière qui monte au nord à partir de l'Orge, il y a plusieurs points rouges. En effet, vous avez raison de les signaler, ce sont des ouvrages hydrauliques pour certains. Il y a donc plusieurs ouvrages hydrauliques qui sont en cours de traitement. Là on travaille avec le SAGE actuellement pour remettre ces ouvrages aux normes, en

particulier en installant à ces ouvrages des fenêtres pour permettre le passage de certaines espèces. Donc elles sont en cours actuellement.

En ce qui concerne les stations d'épurations deux-trois précisions. Celle de Briis a été rénovée récemment, elle produit une eau de qualité baignade, donc je ne pense pas que ce soit une source de pollution, au contraire. La station de Forges ne pose pas de problème. En revanche la station de Pecqueuse et la zone industrielle de Limours constituent des zones importantes de pollution. Je vous les signalerai par courrier.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Voilà, par courrier, ou n'hésitez pas à les faire figurer sur la carte.

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Je ne vois pas les sources.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Question d'échelle. C'est un problème d'échelle.

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : C'est un peu dommage pour la sous-trame bleue.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Mais elles sont intégrées dans le traitement, c'est-à-dire qu'elles participent au continuum.

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : C'est curieux parce que vous avez mis les stations d'épuration, et c'est un peu le sigle des sources. Si on met les stations d'épuration pourquoi ne pas mettre les sources... C'est important, parce que si on pollue tout autour...

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci Madame. Une autre contribution, Monsieur ?

Jean-Claude SULPICE, CERF : Il y a quelque chose qui m'étonne, et qui concerne toutes les sous-trames, c'est qu'on ne prend pas en compte dans les guildes d'espèces les plantes. Au niveau des corridors ça peut avoir une importance, et c'est surtout au niveau de la qualité des modules qui constituent ces sous-trames. C'est vrai pour la trame bleue, c'est vrai pour la trame herbacée, ça peut être vrai pour toutes les trames. Donc a priori je ne comprends pas.

Maxime ZUCCA, Natureparif : En ce qui concerne la qualité des milieux, les plantes ont bien été prises en compte dans les réservoirs de biodiversité puisque les ZNIEFF sont classées en les prenant en compte. En ce qui concerne les modèles, la modélisation, les plantes n'ont pas été utilisées dans les guildes pour la bonne raison que CBNBP (Conservatoire botanique national du Bassin parisien) qui travaille sur le sujet considère que les conditions en termes de dispersion des plantes n'étaient pas encore assez satisfaisantes pour vraiment faire un modèle 100% fiable, et travaille toujours sur le sujet. Et je ne sais pas si ça a été dit mais le SRCE est révisé tous les six ans, il est prévu que les plantes en tant que guildes d'espèces y soient intégrées.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Effectivement, c'est une demande au niveau national, et ça sera probablement intégré à la prochaine génération. Pour ce qui est de la prise en compte des végétaux pour la qualité des milieux, c'est indirectement pris en compte parce qu'Ecosphère vérifie si ça correspond à sa connaissance, et sa connaissance est aussi basée sur ça, si les milieux sont dégradés ou non, etc.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci, Monsieur ?

François HARDY, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : Juste une petite réflexion par rapport aux stations. Je peux comprendre qu'on pense qu'il faille les enlever, parce qu'elles sont censées bien fonctionner, ne pas constituer de points de pollution, et donc pas de points de rupture à la continuité aquatique. Cependant, il s'avère qu'en vallée de Chevreuse, mais je pense que ça doit être le cas ailleurs en Ile-de-France, la tête de bassin versant constitue bien souvent la grande majorité, voire la totalité du débit des cours d'eau, surtout en été. Et il s'avère, quand on discute et quand on gère des problèmes de pollution accidentelle, où il y a des maintenances obligatoires des stations, que régulièrement, tous les cinq ou dix ans, une pollution a lieu. Et il serait peut-être intéressant de laisser ces feux clignotants allumés pour dire « il faut rester vigilant ». Ce que je crains sinon c'est que le service d'assainissement, qui ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux qui traitent de la biodiversité, ne discutent pas toujours, au moment de la révision des SAGE, mais en oubliant cela après.

Philippe GOUTEYRON, bureau d'études RCT : Merci pour cette remarque, Madame ?

Diane de SAINT LEGER, Association de défense de la nature des Molières : Est-ce qu'on peut rajouter les cours d'eau temporaires ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je pense qu'une partie y est, mais peut-être pas tous, effectivement. Aussi, une chose que je ne vous ai pas précisée, les zones où les cours d'eau sont sous terre ne sont pas indiquées sur les couches cartographiques. Mais vous pouvez peut-être nous aider de votre connaissance du territoire si vous connaissez des zones où on a été trop optimistes.

Luc JANOTTIN, vice-président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France : Les deux questions ont été posées mais je vais les rementionner. Il faudrait quand même qu'apparaisse la continuité dans le temps de l'eau. Madame a parlé des cours d'eau temporaires, vous savez que ces sols ont la particularité d'être très humides et ont pu être en partie drainés. Et donc il y a des émissaires de drainage qui figurent sur ces cartes là mais qui sont en eau 2-3 mois de l'année, du coup il n'y a pas de continuité écologique, il ne peut pas y avoir d'espèces d'eau à partir du moment où 8 mois de l'année il n'y a plus d'eau.

Et la deuxième chose, je voulais également confirmer que les stations d'épuration, sans parler de l'aspect qualitatif qui est un autre problème, ont un rôle essentiel en termes de quantitatif. Pour vous donner un exemple, je ne sais pas si le ru de Gally est dans le nord du territoire, ou s'il est dans la zone d'au-dessus, mais le ru de Gally il est alimenté à 80% par la station d'épuration de Versailles. Toute l'année, 80% du ru de Gally c'est la station d'épuration de Versailles. C'est-à-dire que c'est bon de le savoir, et ça a un moins intérêt : ça coule toute l'année.

Participants

AGNES	Jean-Pierre	Syndicat Intercommunal	
ALOISI ROUX	Sandie	Commune RAMBOUILLET	Sandie.ALOISI-ROUX@rambouillet.fr
ANGLADE-GARNIER	Joanne	Saint Quentin en Yvelines - RESERVE NATURELLE NATIONALE	reserve@basedeloisirs78.fr
AUBERT	Evelyne	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	aubert.evelyne@gmail.com
BADUEL	Romain	RCT	r.baduel@rct-territoires.com
BAK	Arnaud	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
BELISSONT	Eliane	Conseil général des Yvelines (78) - Service du patrimoine naturel	ebelissont@cg78.fr
BELLICAUD	Michel	Commune CLAIREFONTAINE	mj.bellicaud@orange.fr
BERGEOT	Jacques	Comité départemental de la randonnée, Codérando78	jacques@bergeot.fr
BERNARD	Jean-Marc	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
BERRY	Céline	Communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY)	celine.berry@agglo-sqy.fr
BESCO	Raymond	Commune MAGNY LES HAMEAUX	raymond.besco@free.fr
CAMUS-GINGER	Maëlle	Cofiroute	valerie.georget@cofiroute.fr
CHARPENTIER	Catherine	Les Essarts le roi	urbanisme@essarts-le-roi.org
CHAUVET	Christian	CERF	christian-marcel@chauvet.com

CHENIN	Nicole	Union des Amis du PNR	nicole.chenin@free.fr
CONTANT	Didier	Commune MESNIL SAINT DENIS	didier.contant@neuf.fr
DE CUREL	François	CRPF	francois.decurel@wanadoo.fr
DE SAINT LEGER	Diane	ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA NATURE LES MOLIERES (ADN)	adnlesmolieres@aol.com
DELOROZOY	Robert	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
DESSAUX	Yves	Commune FORGES-LES-BAINS	yves.dessaux@isu.cnrs.gif.fr
DI MAGGIO	Michel	Bonnelles Nature	michel.dimaggio@free.fr
DUFOUR	Jean-Claude	Commune DOURDAN	jc-dufour@mairie-dourdan.fr
FARNAULT	Ghyslaine	Conseil général de l'Essonne (91)	GFarnault@CG91.FR
FAURE	Armelle	Conseil Général des Yvelines (78)	armellefaure@yvelines.fr
FEMENIA	Annick	Commune MESNIL SAINT DENIS	annick.femenia@orange.fr
FONTENOY	Joël	Commune SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	joel.fontenoy@hotmail.fr
GAISNE	Michel	Union des Amis du Parc à la Commission Biodiversité et Environnement 15	michel.gaisne@orange.fr
GAUTHERET	Pascale	Commune GAMBAISEUIL	pascale.gautheret@gmail.com
GEORGET	Valérie	Cofiroute	valerie.georget@cofiroute.fr
GERBAUD	Sophie	Office National des Forêts (ONF)	sophie.gerbaud@onf.fr
GIOBELLINA	Catherine	Union des Amis du Parc	catherine.giobellina@gmail.com
GODIN	Béatrice	Union des Amis du Parc	beatrice_godin@hotmail.fr
GOUTEYRON	Philippe	RCT	p.gouteyron@rct-territoires.com

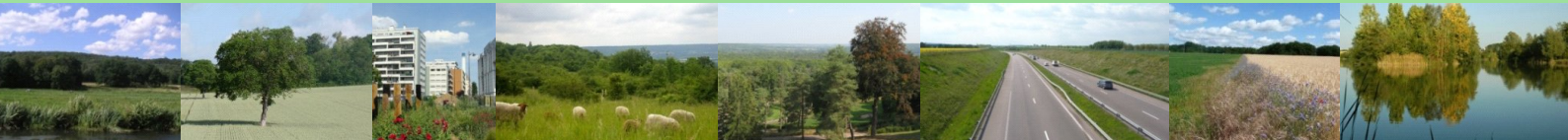
GRELLEAUD	Karine	STA Sud	emilie.deriviere@yvelines.gouv.fr
GUEGUEN	Bernard		
GUITTET	Valérie	Société Nationale de Protection de la Nature	zh-idf@SNPN.FR
HARDY	François	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	francoishardy.naturenv.pnrhvc@orange.fr
HULIN	Vincent	Conseil régional d'Ile-de-France - Service Patrimoine et Ressources Naturels	vincent.hulin@iledefrance.fr
JANOTTIN	Luc	Chambre d'Agriculture d'Ile de France	janottin@wanadoo.fr
JENNER	Xavier	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre - Antenne des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Petite couronne (CRPF)	xavier.jenner@crpf.fr
KROCIEL	Jean-Michel	Commune LES ESSARTS-LE-ROI	mairie@essarts-le-roi.org
LAFLECHE	Jean	SARRAF	jeanluclafleche@gmail.com
LAVAUUX	Laurent	Bonnelles Nature	laurent.lavaux@free.fr
LE DUC	Patricia	Commune LE PERRAY-EN-YVELINES	holboelliafargesii@orange.fr
LE LAGADEC	Anne	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	directeur@pnr-chevreuse.org
LE LAY	Mikael	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	mikael.le-lay@rte-france.com
LEBRUN	Pascal	syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER)	smager@orange.fr
LECOMTE	Jacques	C.R.T.E.Ile de France et C.D.E. Yvelines	j.r.lecomte@free.fr

LECUYER	Colette	Association Qualité de Vie pays de LIMOURS	colette.lecuyer@wanadoo.fr
LEPOULTIER	Joëlle	Union des Amis du PNR	joellelepoultier@hotmail.com
LERICHE	Mathilde	CIVAM de l'Hurepoix	civam.hurepoix@civam.org
LESTIEN	Antoine	Commune FORGES-LES-BAINS	antoine.lestien@free.fr
MARI	Alexandre	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
MARLIOT	Alain	Commune BULLION	alain_marliot@voila.fr
MARTIN	Françoise	ADMVC Chateaufort	francoise@feelzen.com
MAUCLERE	Hervé	S T A P de l' E S S O N N E	herve.mauclere@culture.gouv.fr
MICHEL	Stéphane	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	stephane-if.michel@developpement-durable.gouv.fr
MONTABORD	Annaïg	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
PASTOR	Virginie	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
PATEK	Grégory	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	environnement@pnr-chevreuse.org
PINOT	Philippe	Association Sauvergarde de CERNAY LA VILLE	phpinot@club-internet.fr
PIOGER	Jean-Pierre	Agence des Espaces Verts (AEV)	jppioger@aev-iledefrance.fr
POUZERGUES	Frédéric	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	pedagogie@pnr-chevreuse.org
PRIME	Jacques	Commune SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	primejacques@aol.com

QUERARD	Monsieur	Commune LA CELLE-LES-BORDES	mairie.celle.les.bordes@wanadoo.fr
REY	Adrien	Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse	sos-rivieres@pnr-chevreuse.org
ROBERT	Patrick	Commune FONTENAY-LES-BRIIS	robert.fontenay@gmail.com
SAUTIERE	Guy	Commune SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	pat-lyd.zimmermann@orange.fr
SOULAS	Solène	Association NaturEssonne	solene.soulas@naturessonne.fr
SULPICE	Jean-Claude	CERF	jeanclaude.sulpice@free.fr
TEMOIN	Jean-Luc	syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER)	jeanluc.temoin@gmail.com
THAUVIN	Jean-Pierre	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	contact@any78.com
THIBAULT	Michel	Office du tourisme SAINT REMY LES CHEVREUSE	thim@wanadoo.fr
VARGAS	Nadia	Conseil régional d'Ile-de-France - Service Patrimoine et Ressources Naturels	nadia.vargas@iledefrance.fr
ZIMMERMANN	Patrick	Commune SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	pat-lyd.zimmermann@orange.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.